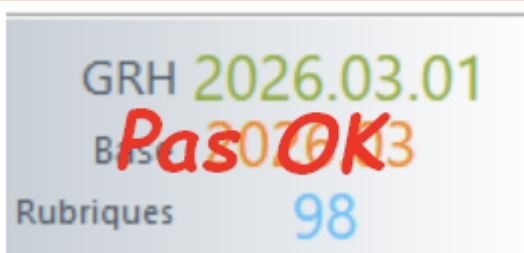


Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

Ce qui suit ne concerne que les clients non hébergés

Une anomalie a été détectée au niveau du gestionnaire de rubrique 99. Il ne faut le passer que si vous avez au moins la version 2026.03.02 du programme grh. Et ne pas le passer si vous êtes en version 2026.03.01

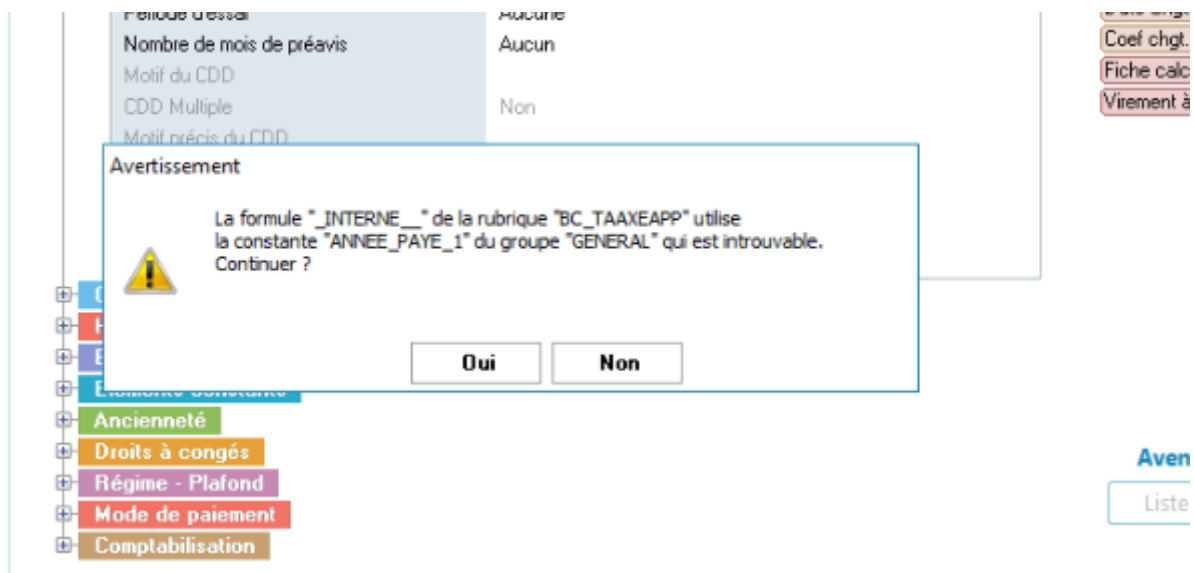


Pour les clients non hébergés, le correctif sera mis en téléchargement automatique lundi soir

Ce que vous devez faire si vous n'êtes pas hébergés :

- Passer la mise à jour globale qui a été téléchargée ce weekend.
- Attendre le lendemain pour que le correctif soit téléchargé automatiquement
- Passer le correctif 2603010_SFX
- Passer la mise à jour du gestionnaire de rubrique

Si vous avez passé la mise à jour globale et que vous êtes déjà en gestionnaire de rubrique 99, vous avez en évaluation de bulletin l'erreur suivante :



Pour la corriger, passez le correctif 2603010_SFX

La version du programme GRH est 2026.03.01

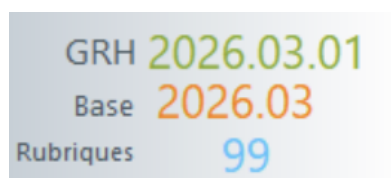
Le gestionnaire de rubriques passe à 99

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/versions-du-gestionnaire-de-rubrique-eig/page/version-99>

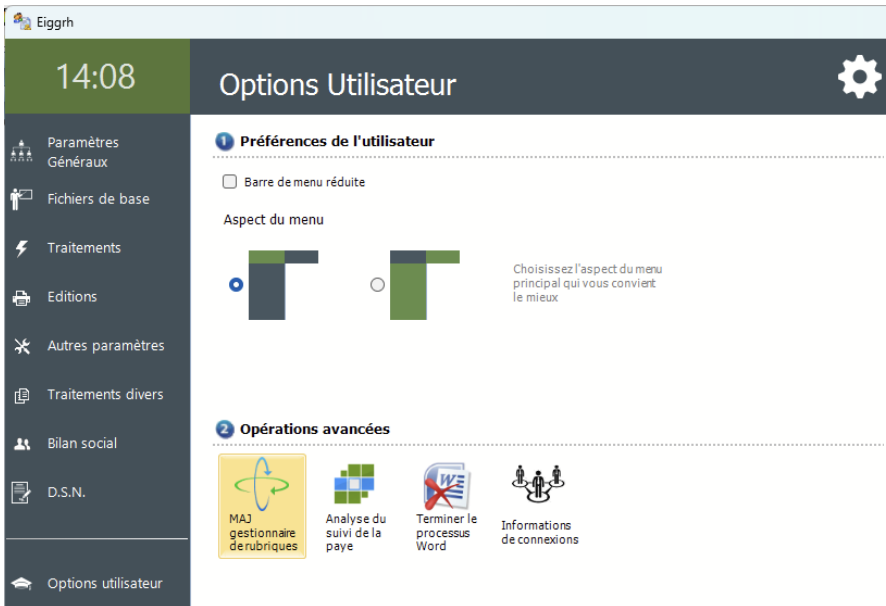
Comme d'habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.


Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l'écran principal avec la version du programme.



Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.



Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.

Revision #10

Created 3 March 2026 09:18:55 by Valéry HUMEZ

Updated 18 March 2026 09:41:53 by Hervé PETIT